



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

DELIBERATION

Année : 2025
Numéro : 7
Objet : MODIFICATION DE LA PFAC (EXTENSIONS ET CHANGEMENTS DE DESTINATIONS).

Le mardi 15 avril 2025, le comité syndical convoqué le lundi 27 mars 2025 s'est réuni à le Poët-Laval, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Madame Mireille BRUN , monsieur Robert LEYMAN .
Bouvières :	Monsieur Damien BOMPARD .
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Absent.
Dieulefit :	Mesdames Geneviève MORENAS (procuration de monsieur Jacques GLAYSE); messieurs Patrice BENOIT , Christian BUSSAT (procuration de madame Camille PERRIN), Marc EBERHARD , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Excusé.
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Laurent BARBE , Marc-André BARBE , Patrick FAYN , Gaël LEOPOLD .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Madame Francette CHAPUS , messieurs Richard BOUQUET (procuration de monsieur Patrick CHASSEPOT).
Les Tonils :	Excusée.
Montjoux :	Excusé.
Orcinas :	Absent.
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Messieurs Stéphane GALDEMAS , Eric KETLEY .
Salettes :	Absent.
Souspierre :	Absent.
Teyssières :	Madame Mireille BLANC .
Vesc :	Excusé.

Délégué(e)s présent(e)s : 18
Procurations : 3
Quorum : 18

Délégué(e)s excusé(e)s : Mesdames Anne Desloges, Camille Perrin, messieurs Didier Alaize, Patrick Chassepot, Jacques Glayze, Jacques Holz, Philippe Patry.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Monsieur le Président indique que :

- faisant suite à la réunion de travail sur la PFAC qui s'est tenue le 17 janvier à le Poët-Laval en présence de 19 délégués du SIEA, le Bureau propose de modifier le montant de la PFAC dans le cadre des extensions et des changements de destination. Le montant proposé est de 20,00 euros par m2 créé.

Après discussion et délibération, le comité syndical décide à la majorité (5 contre) de modifier le tarif comme proposé.

Acte certifié exécutoire du fait de sa publication
et de sa transmission en Préfecture le

Le Président,

Richard Bouquet